FACULTÉ DE DROIT

Qui prend ta place? Dossier juridique

La représentation, la renonciation, et les personnes à naître ou non vérifiées.

La question en litige

Une bande ou une autre collectivité peut-elle régler l’intérêt concédé en 1784 à la catégorie et à sa postérité, ou y renoncer, en liant des titulaires qui n’ont pas consenti et des personnes à naître ou non vérifiées? Et comment un tribunal devrait-il les protéger?

Les instruments

Instrument	Date	Effet
Proclamation de Haldimand	25 oct. 1784	À « eux et leur postérité … pour toujours »
Décret de Dorchester	9 nov. 1789	La postérité « distinguée des futurs colons »; un registre
Proclamation de Simcoe	6 avr. 1796	Chacun vérifié sous serment devant les magistrats
Loi sur les Indiens, art. 10	1985	Les bandes peuvent fixer leurs propres règles d’appartenance

Les lois

Loi sur les Indiens, LRC 1985, c I-5, art 10, 37–39.

Règles de procédure civile, RRO 1990, Règl 194, règle 10.01 (représentation des personnes à naître ou non vérifiées).

Loi constitutionnelle de 1867 (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 109.

La jurisprudence

Guerin c R, [1984] 2 RCS 335
La Couronne, lorsqu’elle dispose d’une terre cédée, est tenue d’une obligation fiduciaire envers ceux à qui la terre appartenait.

Bande indienne Wewaykum c Canada, 2002 CSC 79
Les obligations de la Couronne envers une bande à l’égard des terres de réserve, et leurs limites.

Behn c Moulton Contracting Ltd, 2013 CSC 26
Les droits collectifs sont en général invoqués par la collectivité; des particuliers ne peuvent les invoquer sans son autorisation.

Chippewas of Sarnia Band v Canada (AG), (2000), 51 OR (3d) 641 (CA)
Une cession qui n’est pas faite selon les formes requises est invalide, même si une réparation en equity peut être refusée.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Qui prend ta place? Dossier juridique

Les arguments

	Pour la Couronne et la bande	Pour la catégorie
Qui est titulaire	La collectivité (Behn); la bande parle pour elle	Des personnes et leur postérité; la concession ne nomme aucune collectivité
Qui peut renoncer	La bande, par vote, avec l’acceptation de la Couronne	Personne à la place d’un autre; le consentement est personnel
Ceux qui vont naître	Liés par la collectivité	Doivent être représentés séparément (règle 10.01) et ne peuvent être liés par une renonciation
Le critère	La liste de bande	Celui de Simcoe : vérifié sous serment, consigné

Points faibles à vérifier

Pour la catégorie : Behn sur qui invoque les droits collectifs; la longue pratique de traiter avec la bande. Pour la Couronne : la concession est-elle collective? l’objet de la règle 10.01; la norme fiduciaire de Guerin quand des titulaires sont exclus.

Note d’information

On demande à un avocat de la Couronne d’approuver une renonciation rédigée au nom de la bande, visant tous les intérêts dans le territoire. En 150 à 200 mots, conseille-le : qui la renonciation peut lier, qui elle ne peut pas lier, et ce qu’il faut faire pour les personnes à naître ou non vérifiées. Rédige une note d’information : objet, contexte, considérations, recommandation.

Problème de plaidoirie

Un règlement des revendications sur le territoire est soumis au tribunal pour approbation. Des membres du Registre demandent, selon la règle 10.01, une ordonnance nommant un représentant des membres à naître et non vérifiés de la catégorie, et un jugement déclarant que le règlement ne peut renoncer à l’intérêt de la catégorie.

Pour les requérants : la concession à des personnes et à leur postérité, la règle 10.01, et la norme de 1796. **Pour la bande et la Couronne :** Behn, la bande comme partie appropriée, et le caractère définitif. **Pour les deux :** ce qu’une renonciation collective peut et ne peut pas faire.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Qui prend ta place? Dossier juridique

Un plan type : IRAC

Étape	Pour les requérants
Question	Le règlement peut-il renoncer à l’intérêt de la catégorie, et les personnes à naître ou non vérifiées doivent-elles être représentées séparément?
Règle	La concession; l’art. 109; la règle 10.01; Guerin; la norme de vérification de 1796.
Application	L’intérêt va à des personnes et à leur postérité; la bande n’en est pas titulaire; ceux qui vont naître ne peuvent consentir et ne sont pas représentés.
Conclusion	Une ordonnance de représentation, et un jugement déclarant que le règlement ne renonce pas à l’intérêt de la catégorie.

Le plan des intimés suit les quatre mêmes étapes en sens inverse. Les étudiants le rédigent eux-mêmes.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Qui prend ta place? Dossier juridique

Travail écrit : mémoire

La tâche

Rédige le mémoire d’une des parties à la plaidoirie de cette fiche : Les requérants ou Les intimés, selon les consignes. Puis plaide-le.

Exigences

- 2 500 mots, sans la liste des autorités.
- Chaque autorité citée selon le Guide McGill, avec renvois précis.
- Au moins six autorités, dont au moins deux absentes de cette fiche.
- Répondre au meilleur argument adverse dans la partie III, et pas seulement présenter sa propre thèse.
- Seulement les faits énoncés dans le problème; aucun fait nouveau.

Structure

- Partie I, les faits : un exposé neutre, deux pages au plus.
- Partie II, les questions en litige : chacune en une seule question.
- Partie III, le droit et l’argumentation : question par question, la règle, son application, et la réponse à l’autre partie.
- Partie IV, l’ordonnance demandée : rédigée avec précision.
- Partie V, la liste des autorités : lois, puis jurisprudence, puis doctrine.

Échéancier

- Semaine 1 : recherche; un plan d’une page des questions et des autorités.
- Semaine 2 : le mémoire complet, échangé avec l’autre partie.
- Semaine 3 : la plaidoirie.

Plaidoirie

Quinze minutes par partie, deux minutes de réplique pour la partie requérante. Attendez-vous aux questions du tribunal dès la première minute; la grille de correction de la page du corps professoral s’applique.

Intégrité

Ton mémoire doit être le tien. Si tu utilises un outil d’IA pour la recherche ou la rédaction, vérifie chaque autorité dans les recueils et indique-le dans une note; une référence inventée entraîne l’échec du travail.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

Qui prend ta place? Dossier juridique

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Appel à l’action 28 de la CVR	Le droit relatif aux Indiens (appartenance, cessions), l’obligation fiduciaire (Guerin, Wewaykum), et la procédure civile pour ceux qui vont naître.
Exigence nationale	Résolution de problèmes, recherche juridique, communication orale et écrite.
Citation	Le Guide McGill; les renvois précis sont laissés aux étudiants.
Méthode	IRAC; une note d’information à un avocat de la Couronne; une plaidoirie sur une ordonnance de représentation.
Équilibre	Les arguments des deux côtés et leurs points faibles; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un cours de 90 minutes; la plaidoirie en séance distincte.

Grille de correction : la plaidoirie

	Remarquable	Solide	Compétent	Faible
Droit	Toutes les autorités pertinentes, exactes, avec renvois précis	Principales autorités justes	Certaines manquent ou sont imprécises	Erronées ou absentes
Analyse	Applique le droit aux faits et répond au meilleur argument adverse	Applique clairement le droit	L’applique en partie	Énonce le droit sans l’appliquer
Structure	Un plan clair, suivi	Clair, généralement suivi	Quelques écarts	Difficile à suivre
Plaidoirie	Répond directement au tribunal et revient à sa thèse	Répond bien	Répond avec difficulté	Évite les questions

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions, pour l’étude et la plaidoirie. Les résumés de jurisprudence servent à l’enseignement : lisez les recueils. Il ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.